

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## DINITROL 3641 A

Date de révision: 22.02.2024

Code du produit: 21610

Page 1 de 12

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

DINITROL 3641 A

UFI: EAG9-7MU3-W00K-SWX2

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DINOL GmbH  
Rue: Pyrmonter Strasse 76  
Lieu: D-32676 Luegde  
Téléphone: + 49 (0) 5281 982980  
E-mail: msds@dinol.com  
Interlocuteur: Labor  
Service responsable: msds@dinol.com

Téléfax: + 49 (0) 5281 9829860

1.4. Numéro d'appel d'urgence: centres antipoison et de toxicovigilance numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3; H226  
STOT SE 3; H336

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



##### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P405 Garder sous clef.

##### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient calcium sulfonate, Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts,

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## DINITROL 3641 A

Date de révision: 22.02.2024

Code du produit: 21610

Page 2 de 12

Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivatives, calcium salts. Peut produire une réaction allergique.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention

Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants pertinents

| N° CAS     | Substance                                                                                         |          |                  | Quantité    |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|------------------|-------------|
|            | N° CE                                                                                             | N° Index | N° REACH         |             |
|            | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)                                                      |          |                  |             |
| 64742-48-9 | Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition                  |          |                  | 45 - < 50 % |
|            | 265-150-3                                                                                         |          | 01-2119463258-33 |             |
|            | Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1; H226 H336 H304                                              |          |                  |             |
| 64742-65-0 | Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base - non spécifiée |          |                  | 5 - < 10 %  |
|            | 265-169-7                                                                                         |          | 01-2119471299-27 |             |
|            | Asp. Tox. 1; H304                                                                                 |          |                  |             |
| 61789-86-4 | calcium sulfonate                                                                                 |          |                  | 1 - < 5 %   |
|            | 263-093-9                                                                                         |          | 01-2119488992-18 |             |
|            | Skin Sens. 1B; H317                                                                               |          |                  |             |
| 25619-56-1 | Barium dinonyl naphthalene sulphonate                                                             |          |                  | 1 - < 5 %   |
|            | 247-132-7                                                                                         |          |                  |             |
|            | Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2; H332 H302 H315                                         |          |                  |             |
| 68584-23-6 | Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts                                         |          |                  | < 1 %       |
|            | 271-529-4                                                                                         |          | 01-2119492627-25 |             |
|            | Skin Sens. 1B; H317                                                                               |          |                  |             |
| 70024-69-0 | Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivatives, calcium salts                                |          |                  | < 1 %       |
|            | 274-263-7                                                                                         |          |                  |             |
|            | Skin Sens. 1B; H317                                                                               |          |                  |             |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## DINITROL 3641 A

Date de révision: 22.02.2024

Code du produit: 21610

Page 3 de 12

### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS     | N° CE     | Substance                                                                                                                                                             | Quantité    |
|------------|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
|            |           | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA                                                                                                              |             |
| 64742-48-9 | 265-150-3 | Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition                                                                                      | 45 - < 50 % |
|            |           | par inhalation: CL50 = > 10 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 3000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg                                                        |             |
| 61789-86-4 | 263-093-9 | calcium sulfonate                                                                                                                                                     | 1 - < 5 %   |
|            |           | dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5000 mg/kg Skin Sens. 1B; H317: >= 10 - 100                                                                     |             |
| 25619-56-1 | 247-132-7 | Barium dinonyl naphthalene sulphonate                                                                                                                                 | 1 - < 5 %   |
|            |           | par inhalation: CL50 = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 10000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1750 mg/kg |             |

### Information supplémentaire

Hydrocarbons meet the requirements for not being classified as carcinogenic (<0,1% benzene alt<3% (w/w) DMSO extract (IP 346)).

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.  
Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.  
En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

#### Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

#### Après contact avec la peau

Changer les vêtements imprégnés.  
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

#### Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Demander immédiatement un avis médical.

#### Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).  
NE PAS faire vomir.  
Appeler immédiatement un médecin.  
Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO2), Poudre d'extinction. Brouillard d'eau.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 3641 A**

Date de révision: 22.02.2024

Code du produit: 21610

Page 4 de 12

**5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection individuel

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

**Pour les secouristes**

Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

**Pour le nettoyage**

Assurer une aération suffisante.

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

Ne pas rincer avec de l'eau.

**Autres informations**

Aucune information disponible.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Évacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## DINITROL 3641 A

Date de révision: 22.02.2024

Code du produit: 21610

Page 5 de 12

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### Conseils pour le stockage en commun

Non indispensable.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

température maximale de stockage : &lt; 30 °C

température minimale de stockage : &gt; 5 °C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS                          | Désignation       |                   |            |                        |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|------------|------------------------|
| DNEL type                       |                   | Voie d'exposition | Effet      | Valeur                 |
| 61789-86-4                      | calcium sulfonate |                   |            |                        |
| Salarié DNEL, à long terme      |                   | dermique          | systémique | 3,33 mg/kg p.c./jour   |
| Salarié DNEL, à long terme      |                   | dermique          | local      | 1,03 mg/cm²            |
| Consommateur DNEL, à long terme |                   | par inhalation    | systémique | 2,9 mg/m³              |
| Consommateur DNEL, à long terme |                   | dermique          | systémique | 1,667 mg/kg p.c./jour  |
| Consommateur DNEL, à long terme |                   | dermique          | local      | 0,513 mg/cm²           |
| Consommateur DNEL, à long terme |                   | par voie orale    | systémique | 0,8333 mg/kg p.c./jour |
| Salarié DNEL, à long terme      |                   | par inhalation    | systémique | 11,75 mg/m³            |

#### Valeurs de référence PNEC

| N° CAS     | Désignation                                                 |                 |
|------------|-------------------------------------------------------------|-----------------|
|            | Milieu environnemental                                      | Valeur          |
| 61789-86-4 | calcium sulfonate                                           |                 |
|            |                                                             |                 |
|            | Eau douce                                                   | 1 mg/l          |
|            | Eau de mer                                                  | 1 mg/l          |
|            | Sédiment d'eau douce                                        | 226000000 mg/kg |
|            | Sédiment marin                                              | 226000000 mg/kg |
|            | Intoxication secondaire                                     | 16667 mg/kg     |
|            | Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | 1000 mg/l       |
|            | Sol                                                         | 271000000 mg/kg |

### 8.2. Contrôles de l'exposition



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## DINITROL 3641 A

Date de révision: 22.02.2024

Code du produit: 21610

Page 6 de 12

### Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés (EN 166)

#### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374):

FKM (caoutchouc fluoré) période de latence: 480 min.

NBR (Caoutchouc nitrile) période de latence: 480 min.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

#### Protection de la peau

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

#### Protection respiratoire

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.

appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141). Matière/fluide filtrant : A

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                  |                 |
|------------------|-----------------|
| L'état physique: | visqueux        |
| Couleur:         | marron          |
| Odeur:           | caractéristique |
| Seuil olfactif:  | non déterminé   |

#### Testé selon la méthode

|                                                                              |                   |           |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------|
| Point de fusion/point de congélation:                                        | non déterminé     |           |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 150 °C            |           |
| Inflammabilité:                                                              | non déterminé     |           |
| Limite inférieure d'explosivité:                                             | 0,6 vol. %        |           |
| Limite supérieure d'explosivité:                                             | 6,5 vol. %        |           |
| Point d'éclair:                                                              | 41 °C             | DIN 53213 |
| Température d'auto-inflammation:                                             | 230 °C            |           |
| Température de décomposition:                                                | non applicable    |           |
| pH-Valeur:                                                                   | non déterminé     |           |
| Viscosité cinématique:                                                       | non déterminé     |           |
| Hydrosolubilité:                                                             | Non miscible      |           |
| Solubilité dans d'autres solvants                                            |                   |           |
| non déterminé                                                                |                   |           |
| Coefficient de partage n-octanol/eau:                                        | non déterminé     |           |
| Pression de vapeur:                                                          | 1,0 hPa           |           |
| (à 20 °C)                                                                    |                   |           |
| Densité (à 20 °C):                                                           | 1,02 - 1,06 g/cm³ | DIN 51757 |
| Densité de vapeur relative:                                                  | non déterminé     |           |
| Caractéristiques des particules:                                             | non applicable    |           |

### 9.2. Autres informations

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## DINITROL 3641 A

Date de révision: 22.02.2024

Code du produit: 21610

Page 7 de 12

### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

non déterminé

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

non déterminé

### Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant:

27,1 %

Teneur en corps solides:

68 - 72 %

Point de ramollissement:

non déterminé

Viscosité dynamique:

non déterminé

Durée d'écoulement:

40 - 50 s 4 DIN EN ISO 2431

(à 23 °C)

### Information supplémentaire

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### ETAmél contrôlé

|                                 | Dose         | Espèce | Source |
|---------------------------------|--------------|--------|--------|
| DL50, orale                     | 169903 mg/kg |        |        |
| CL50, inhalation (vapeur) (4 h) | 1068 mg/l    |        |        |

#### ETAmél calculé

ATE (cutanée) &gt; 2000 mg/kg; ATE (inhalation poussières/brouillard) 30,61 mg/l

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## DINITROL 3641 A

Date de révision: 22.02.2024

Code du produit: 21610

Page 8 de 12

| N° CAS     | Substance                                                                        |                   |        |        |         |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------|--------|---------|
|            | Voie d'exposition                                                                | Dose              | Espèce | Source | Méthode |
| 64742-48-9 | Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition |                   |        |        |         |
|            | orale                                                                            | DL50 > 5000 mg/kg | Rat    |        |         |
|            | cutanée                                                                          | DL50 > 3000 mg/kg | Lapin  |        |         |
|            | inhalation (4 h) vapeur                                                          | CL50 > 10 mg/l    | Rat    |        |         |
| 61789-86-4 | calcium sulfonate                                                                |                   |        |        |         |
|            | orale                                                                            | DL50 5000 mg/kg   | Rat    |        |         |
|            | cutanée                                                                          | DL50 > 2000 mg/kg | Rat    |        |         |
| 25619-56-1 | Barium dinonyl naphthalene sulphonate                                            |                   |        |        |         |
|            | orale                                                                            | DL50 1750 mg/kg   | Rat    |        |         |
|            | cutanée                                                                          | DL50 10000 mg/kg  | Lapin  |        |         |
|            | inhalation (4 h) vapeur                                                          | CL50 11 mg/l      | ATE    |        |         |
|            | inhalation poussières/brouillard                                                 | ATE 1,5 mg/l      |        |        |         |

### Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient calcium sulfonate, Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts, Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivatives, calcium salts. Peut produire une réaction allergique.

### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition)

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune information disponible.

### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Information supplémentaire référentes à des preuves

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Expériences tirées de la pratique

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Potentiel de troubles endocriniens Aucune information disponible.

### Autres informations

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## DINITROL 3641 A

Date de révision: 22.02.2024

Code du produit: 21610

Page 9 de 12

### Information supplémentaire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour le mélange.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Ne pas mélanger à d'autres déchets.

#### Code d'élimination des déchets - Produit

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

#### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

#### L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1139

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

SOLUTION D'ENROBAGE

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## DINITROL 3641 A

Date de révision: 22.02.2024

Code du produit: 21610

Page 10 de 12

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

### 14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

3



Code de classement:

F1

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

30

Code de restriction concernant les tunnels:

D/E

### Transport fluvial (ADN)

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1139

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Solution d'enrobage

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

### 14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

3



Code de classement:

F1

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

### Transport maritime (IMDG)

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1139

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

COATING SOLUTION

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

### 14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

3



Marine polluant:

no

Dispositions spéciales:

955

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

EmS:

F-E, S-E

### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1139

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

COATING SOLUTION

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## DINITROL 3641 A

Date de révision: 22.02.2024

Code du produit: 21610

Page 11 de 12

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

### 14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

3



Dispositions spéciales:

A3

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

10 L

Passenger LQ:

Y344

Quantité exceptée:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366

IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR

Non

L'ENVIRONNEMENT:

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières liquides inflammables

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40

Directive 2004/42/CE relative à COV 27,12 %

dans les vernis et peintures: 282,0 g/l

Indications relatives à la directive P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

#### Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Respecter la législation nationale sur les produits chimiques

#### Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

#### Information supplémentaire

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## DINITROL 3641 A

Date de révision: 22.02.2024

Code du produit: 21610

Page 12 de 12

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 9,11.

#### Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquide inflammable

Acute Tox: Toxicité aiguë

Asp. Tox: Danger par aspiration

Skin Irrit: Irritation cutanée

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification     | Procédure de classification         |
|--------------------|-------------------------------------|
| Flam. Liq. 3; H226 | Sur la base des données de contrôle |
| STOT SE 3; H336    | Méthode de calcul                   |

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH208 Contient calcium sulfonate, Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts, Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivatives, calcium salts. Peut produire une réaction allergique.

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)